



Obligation d'avertir la police

Par **pseudorayan**, le **30/07/2010** à **15:17**

Bonjour à tous et bravo pour ce forum,

Je recherche désespérément une réponse à une question :

Y a t - il un texte juridique qui obligerait par exemple une société de parking à avertir dès que possible la police si elle est témoin d'un délit comme vol avec effraction dans un véhicule ?

Car un grand groupe de parking où j'y ai stationné mon véhicule qui a observé le délit. C'est à dire il ont vu sur les caméras et avec le maitre chien les voleurs brisé la vitre arrière avec un extincteur pour voler dans le véhicule. Il y avait des fusils de chasses sous marine dans la voiture, ce qui peut être une arme sur la voie public. Enfin ensuite le véhicule est resté ouvert tel quel pendant près de 10 jours jusqu'à mon arrivé, ils n'ont jamais averti la police, ils ont juste notifié les faits dans leur main courante, et pour la vidéo du coup ils m'ont répondu que le délai de conservation était de 3 jours.

Bref : manque de professionnalisme, pas de conscience professionnel, des bras cassés quoi.

Je voudrai aujourd'hui les attaquer pour ne pas avoir remonté à la police le délit qui s'est produit dans leur enceinte et qui a été observé à la fois par l'agent de sécurité, les caméras, et noté dans la main courante. J'ai toute les preuves qu'il faut, sauf la réponse à la question en haut.

PS : ils ne sont que compétent pour encaisser l'argent.

Merci à vous